

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

L'an deux mille vingt-trois, l'Assemblée Générale Ordinaire de Maisons Paysannes de France s'est tenue à Auch, le 6 mai 2023.

Sur 5882 membres invités à participer aux deux scrutins :

- approbation des résolutions
- élection partielle du conseil d'administration

333 votes se sont exprimés pour les résolutions et 516 pour l'élection des administrateurs (457 par internet et 59 par correspondance).

Il est rappelé que les documents nécessaires au vote ont été adressés par courriel ou, sur demande, par lettre ordinaire aux membres de l'Association avant l'ouverture de l'assemblée qui était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral sur l'exercice clos le 31 décembre 2022
2. Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2022
3. Affectation du résultat de l'exercice 2022
4. Barème des adhésions et abonnements pour 2024
5. Approbation du budget 2023.
6. Résultat des élections partielles du Conseil d'Administration

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022 approuve ce rapport :

Pour : 260

Contre : 0

Abstentions : 73

DEUXIÈME RÉOLUTION 2 A

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier sur l'exercice 2022, approuve ce rapport.

Pour : 333

Contre : 0

Abstention : 0

DEUXIÈME RÉOLUTION 2 B

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2022, approuve le bilan et le compte de résultat.

Pour : 333

Contre : 0

Abstention : 0

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de 41 068 € au poste Fonds de réserve.

Pour : 333

Contre : 0

Abstention : 0

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale adopte le barème suivant pour les adhésions et abonnement en 2024 :

	Adhésion + Abonnement	Adhésion seule
Individuel	60	35
Couple ou personne morale	65	42

Elle reconduit pour 2024 les autres tarifs (jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi, solidaire et bienfaiteur)

Pour : 333

Contre : 0

Abstention : 0

CINQUIEME RÉOLUTION

L'assemblée Générale après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'année 2023 approuve cette proposition.

Pour : 333

Contre : 0

Abstention : 0

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale enregistre la nomination des administrateurs suivants pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui délibérera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2026 :

**maisons
paysannes
de france**

Élections partielles du Conseil d'administration

2023 - 2027

Nombre total de votes exprimés : 516
dont 457 par internet et 59 par
correspondance

Assemblée générale 2023	Internet	Correspondance	Total
Gilles ALGLAVE	269	51	320
Denise BACCARA	291	48	339
François BIDEZ	405	54	459
Marcela CONCI	367	56	423
Bernard DUHEM	251	45	296
Gilbert GAUTIER	348	52	400
Francis LÉGER	290	49	339
Xavier LEMÉE	333	50	383
François LUTHIER	369	55	424
Martin MALLARD	289	51	340
Sylvie NICOULAUD	277	50	327
Laurence TOUBOUL	269	47	316